



## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 30 janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du Sourire à Neuvic sous la présidence de Monsieur Jacques Ranoux.

Date de convocation du conseil communautaire : le 23 janvier 2020

Conseillers en exercice : 38 / Présents : 26 / Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Présents : Jean-Charles MARIE, Jean-Michel MAGNE, Pierrot BRUGEASSOU, Dominique MAZIERE, Jean-Michel RAYNAUD, Patrick GUEYSSET, Jean-Luc COLLAS, Francis GAILLARD, Didier BANIZETTE, Jacques RANOUX, Sylvie BOUTON, François ROUSSEL, Paulette DOYOTTE, Gérard PEGORIE, François LAHONTA, Gaëlle ANDRIEUX, Alain DEPIS, Monique RONDREUX, Corine REBIERE, Pascal MISCHIERI, Jean-Luc LAFORCE, Marc MELOTTI, Sandrine PEYROUNY, Philippe PERLUMIERE, Valérie PIETTE

Excusés : Nadine LACOSTE avec pouvoir à Jean-Luc COLLAS, Christine ELIAS avec pouvoir à Gérard PEGORIE, Elisabeth MARTY avec pouvoir à Alain DEPIS, Johnny VILAIN avec pouvoir à Gaëlle ANDRIEUX, Michel QUEILLE

Absents : Géraldine JAHAN, David de SOUSA, Nathalie DESCHAMP, Jean-Yves ROHART (retard), Annick DEZON (retard), Jean-Michel SEBASTIEN, Sébastien SCHALLER, Robert CROIZIER

*Monsieur François ROUSSEL est nommé secrétaire de séance.*

**Installation d'un nouveau conseiller communautaire** : à la suite de la démission de Monsieur FAURE de son poste de conseiller municipal, Madame Christine ELIAS est installée au sein du conseil communautaire.

**Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires des 21 novembre et 19 décembre 2019**

*Approuvés à l'unanimité.*

### **DELIBERATIONS**

#### **Demande de DETR pour 2020**

Monsieur le Président présente les travaux de réhabilitation des bâtiments communautaires.

Le Conseil Communautaire sollicite les subventions de l'Etat (DETR), du Département (Contrat de Territoire) et de la Caisse d'Allocations Familiales (travaux dans les crèches et centres de loisirs) pour réaliser des travaux urgents de réhabilitation ayant trait à des réfections de chaudières, de toitures et installation de climatisations. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève, pour 202, à 394 611€ HT.

*Adopté par 26 voix pour et 2 voix contre (Philippe PERLUMIERE et Valérie PIETTE).*

*(Arrivée de Jean-Yves ROHART et Annick DEZON)*

### **Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de la CCIVS**

La loi du 11/02/2005 dite "handicap" relative à "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" prévoit la mise en œuvre de Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) sur toutes les communes. La voirie étant une compétence communautaire, il a été décidé de réaliser ce PAVE à l'échelle intercommunale.

Le Conseil Communautaire approuve ce Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.).

*Adopté à l'unanimité*

### **Plans Locaux d'Urbanisme de Montrem et Saint-Astier : prescription d'une procédure de révision allégée n°1 et définition des modalités de concertation pour la création d'une zone d'activités UY**

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose de valoriser et recycler 70% des matériaux de déconstruction en 2020.

Pour permettre ce type de réalisation, une modification simplifiée du PLU est envisagée afin de créer un sous-secteur à la zone N (ex : Np) réservé à ce type d'installation. Toutefois, la DDT considère que ce n'est pas suffisant et nous demande de créer une zone d'activités UY.

Le Conseil Communautaire décide d'engager une procédure de révision allégée des PLU de Montrem et Saint-Astier.

*Adopté par 31 voix pour et 1 abstention (François LAHONTA)*

### **Budget annexe déchets ménagers et assimilés 2019 – décision modificative n°2**

Question retirée de l'ordre du jour.

### **Collecte des déchets ménagers et assimilés - Redevance spéciale – modification du règlement et actualisation du tarif**

Le Conseil Communautaire décide :

- de modifier, dans le règlement, l'article 7 sur la durée de validité annuelle pour prévoir le renouvellement tacite deux fois maximum de la convention conclue avec chacun des professionnels intéressés par le service de collecte ;

- d'actualiser les tarifs 2019 qui passent de 0.020€/l à 0.021€/l pour les déchets ménagers et de 0.010 €/l à 0.011€/l pour le tri.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Adoption du règlement intérieur de la CCIVS**

Les représentants du personnel ont planché sur le règlement intérieur de la CCIVS. A l'issue des réunions de travail avec les techniciens et responsables de service, le projet de règlement a été présenté au Comité Technique le 17 décembre dernier. Celui-ci a émis à l'unanimité un avis favorable sur ce document.

Le Conseil Communautaire adopte ce règlement intérieur.  
Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h45.